

Le lien *des*

Volume 4, # 4, Avril 2026



Joséraphliens



Photo : Guillaume Roy

Mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Alors que les travaux printaniers s'amorcent, je tiens à souhaiter une excellente saison à tous nos chers agriculteurs.

Un important chantier ferroviaire du MTQ débutera dans les prochains jours, pour une durée approximative de deux ans. Environ 200 camions par jour emprunteront le rang des Érables nord et/ou la route Jacques-Lambert. Ces déplacements sont nécessaires à la réalisation de travaux majeurs d'excavation et de transport de matériaux. Je vous invite donc à faire preuve de vigilance. Soyez assurés que je demeure à l'écoute si une situation préoccupante survient, n'hésitez pas à me contacter.



Marc Lessard, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **14 avril**, le conseil municipal :

- Dépose au Fonds régions et ruralité—Volet 2 visant à réaliser un parcours historique avec des présentoirs qui racontent l'histoire du site du Moulin des Fermes et celle de la région ;
- Accepte la soumission de Meuble Plein-Air pour la fabrication et l'installation de balançoires sur le site du Moulin des Fermes dans le cadre de l'aide financière de soutien aux politiques familiales municipales ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 289-26—Règlement sur la tarification de certains biens et services de la municipalité ;
- Autorise l'embauche d'un étudiant à titre de travailleur occasionnel de voirie ;
- Établit les taux de location d'appareils et de services municipaux pour la période du 6 mai 2026 à la séance du conseil de mai 2027 ;
- Autorise l'entreprise Les constructions Couillard Inc. à procéder aux travaux d'excavation et de transport de matériaux sur le territoire de la municipalité ;
- Autorise le maire et la directrice générale à assister au Forum municipal sur l'énergie solaire, qui se tiendra les 29 et 30 avril 2026 à Lac-Mégantic ;
- Réitère formellement sa demande auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant une demande de compensation financière liée à l'augmentation significative de la circulation de véhicules lourds sur le rang des Érables Nord en raison des travaux de reconstruction du chemin de fer Québec Central.

Fermeture du bureau municipal

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le 18 mai à l'occasion de la journée nationale des Patriotes. Nous serons donc de retour mardi le 19 mai. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est prévu pour le 1er mai prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **5 mai 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.





Les Patenteux *d'Autrefois*



C'EST QUOI ÇA, UN PATENTÉ ?

*Un patenté, c'est quelqu'un qui peut réparer à peu près n'importe quoi...
avec trois vis, un bout de fil et beaucoup d'imagination...*

ÉTAPE 1 : Conférence Clément

21 avril à St-Victor, 154 rue Houle
13h30-14h30

23 avril à St-Odilon, 111 Rue de l'Hôtel-de-Ville,
10h-11h00

29 avril à St-Frédéric, 2197-A rue Principale
13h30-14h30

30 avril à St-Joseph, Salle 200, 135 Ste-Christine
13h30-14h30

5 mai à Beauceville, Salle Curé-Morin
13h-14h

7 mai à Tring-Jonction, 280 Av. St-Jacques
13h30-14h30



Première chaudière emboîtable
Invention Beauceronne



**MRC
BEAUCE-CENTRE**

**Entrée
GRATUITE**

Écocentre

Nous vous informons que les écocentres de Saint-Victor et de Saint-Odilon-de-Cranbourne ouvriront officiellement leurs portes **le vendredi 1er mai 2026 dès 8 h 00**.

Pour déposer vos matières à l'écocentre, les citoyens sont invités à suivre les consignes suivantes :

- Trier leurs résidus avant leur arrivée
- Être résident de la MRC Beauce-Centre
- Se présenter à l'accueil à leur arrivée
- Déposer les matières aux emplacements indiqués par le préposé
- Assurer eux-mêmes le déchargement des matières
- Circuler prudemment sur le site



Vous pouvez consulter la liste des matières acceptées et refusées en allant sur le site Internet de la MRC Beauce-Centre. <https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/ecocentre-et-points-de-depot-2/>

Nous vous invitons à faire preuve de patience et à attendre l'ouverture officielle pour venir disposer de vos matières. Merci de votre collaboration!

HEURES D'OUVERTURE POUR LES DEUX ÉCOCENTRES

Journées fériées suivantes :			
Dimanche au jeudi : Fermé	Lundi 18 mai	Saint-Victor	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Vendredi : 8h00 à 16h00	Lundi 29 juin	176, rue Principale	164, rue Commerciale
Samedi : 8h00 à 15h00	Lundi 7 septembre	Saint-Victor (Québec)	Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec)
	Lundi 12 octobre	G0M 2B0	G0S 3A0

Cultivons la prudence, sauvons des vies !

Le travail agricole comporte son lot de risques, et des événements tragiques survenus dans des fermes de la région au cours des dernières années nous rappellent l'importance de la prudence et de la prévention en milieu agricole.

C'est à la suite de ces événements qu'une idée a germé pour Philippe Couture : réaliser une vidéo de sensibilisation destinée au monde agricole, afin de rappeler l'importance des agriculteurs et agricultrices, tant pour leurs familles que pour l'ensemble de la communauté.

Cette vidéo a été réalisée gratuitement par Odrey Caron, de la maison de production Ciné Or.

La municipalité salue cette démarche porteuse de sens et remercie les personnes impliquées pour leur engagement envers la sécurité et le bien-être du milieu agricole. Suivez le lien ci-dessous pour visionner cette vidéo.

<https://www.youtube.com/watch?v=4jC6kcfFg5U>

Interdiction des chiens au Moulin des Fermes

La Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables informe la population qu'une résolution a été adoptée interdisant la présence des chiens sur l'ensemble du site du Moulin des Fermes, et ce dès la réouverture du site.

Cette décision fait suite à plusieurs plaintes reçues au cours des dernières années concernant :

- La présence de chiens non attachés ;
- Le non-ramassage des excréments canins ;
- Les enjeux de sécurité, de propreté et de cohabitation entre les usagés.

Le conseil municipal juste essentiel d'assurer un environnement sécuritaire, propre et agréable pour tous les visiteurs du site.

👉 Toute infraction à cette interdiction pourra entraîner des amendes, conformément au règlement municipal numéro RM-SQ-05.

La Municipalité remercie les citoyens et visiteurs de leur collaboration et de leur compréhension.



Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables aura lieu **lundi, le 27 avril** prochain. Assurez-vous de placer vos « objets monstres » au bord de la route la veille de la cueillette et ce **à l'écart des ordures régulières**. Ils ne doivent pas être déposés dans une remorque.

L'objet encombrant ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs). La taille et le poids des encombrants doivent permettre que ceux-ci puissent être manipulés par deux (2) personnes, sans équipement mécanique.

QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE ! 	CE QUI EST INADMISSIBLE ! 
● Vieux meubles : divans, fauteuils, tapis, sièges d'auto, commodes, tables et chaises, matelas, etc. ● Ferraille : appareils ménagers vidés de fréon, vélos, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, escabeau, etc. ● Matériaux naturels : - Branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximale de 1,2 mètres (4 pieds). - Morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un poids maximum de 25 kg (55 lbs).	● Résidus de construction, démolition (planches, bardeaux d'asphalte, fenêtres) ● Roches, pierres, ciment ● Toutes branches ou retailles de haie de cèdre non ensachées ● Bonbonnes de propane ● Peinture, vernis, solvants, huile automobile ● Réservoirs d'huile remplie de cendres ● Pneus ● Produits d'entretien, pesticides ● Piles et batteries ● Spa en entier, chaloupe ● Un trop grand nombre d'objets à la suite d'une fermeture de maison

Déchets

Le beau temps s'installe et c'est tentant de jeter ses déchets un peu partout aux abords des routes. Par respect pour tous les citoyens, veuillez jeter vos déchets dans vos poubelles et non sur les accotements ou sur les terrains privés.

Ces détritrus peuvent se retrouver dans le foin que les animaux ingèrent. Ceux-ci sont très dommageables pour les animaux et pour leurs propriétaires.



La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tient à conserver ses bords de route propres. L'abandon de détritrus sur les abords de route occasionnent des frais et des déplacements supplémentaires inutiles pour la municipalité.

Soyez vigilants, car dans le respect des biens d'autrui tout le monde y gagne! Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Je bénévole

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables invite chaleureusement ses citoyens à s'engager dans leur communauté en offrant un peu de leur temps grâce à la plateforme www.jebenevole.ca

JeBenevole.ca est un site Web simple et accessible qui met en lien les citoyens désireux de s'impliquer avec des organismes et des causes qui ont besoin de bénévoles, partout au Québec. Que vous disposiez de quelques heures occasionnellement ou que vous souhaitiez vous engager de façon plus régulière, il y a une foule d'occasions de bénévolat adaptées à vos intérêts et vos disponibilités.

En visitant www.jebenevole.ca, vous pouvez :

- Découvrir des opportunités de bénévolat près de chez vous ;
- Choisir une cause qui vous tient à cœur ;
- Contribuer concrètement au bien-être de votre communauté.

Le bénévolat est une belle façon de s'entraider, de créer des liens et de renforcer la vie communautaire. La Municipalité encourage tous les citoyens à considérer cette démarche enrichissante.

Votre implication peut faire une différence !

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Statistique Canada embauche dans votre collectivité pour le Recensement de 2026!

Joignez-vous à l'équipe du Recensement de 2026 pour effectuer un travail utile qui a une incidence sur votre collectivité.

Renseignements importants :

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de **25,87 \$ l'heure** pour les postes sans fonctions de supervision et de **31,32 \$ l'heure** pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de **mars à juillet 2026**, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.



Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie
recensement.gc.ca/emplois

Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le **1-833-830-3106**
Téléscripteur (ATS) : **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

La municipalité vous informe

Demande de permis

Avec la belle température qui arrivera bientôt, plusieurs seront tentés d'effectuer des travaux. Avant d'entreprendre ces travaux, il y a certaines informations à savoir.

Avez-vous besoin d'un permis de construction ou non ?

La réglementation prévoit qu'un permis de construction est nécessaire pour :

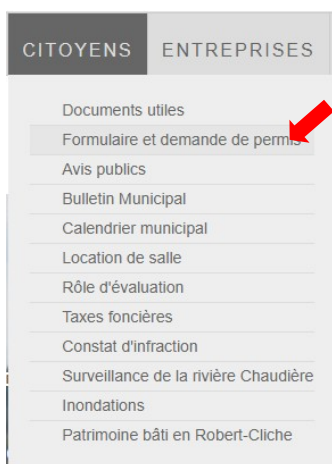
- Édifier, installer, modifier ou agrandir un bâtiment ainsi que d'y effectuer des rénovations majeures.
- Ce n'est toutefois pas obligatoire si les travaux consistent à l'entretien normal de la construction, sans changer les fondations, la structure, les divisions intérieures, l'apparence extérieure, les ouvertures (fenêtres, portes, etc.) et que le coût des travaux représente une dépense de moins de 25 000 \$.

Voici quelques exemples de
ce qui prend un permis

- ♦ Agrandir / construire une remise ou une habitation ;
- ♦ Déplacer un bâtiment ;
- ♦ Changer le type de revêtement extérieur et du toit de sa résidence ;
- ♦ Ajout ou modification des ouvertures pour fenêtres et portes ;
- ♦ Modifier sa galerie et en profiter pour l'agrandir ;
- ♦ Toute rénovation mineure coûtant plus de 25 000 \$;
- ♦ Implanter une piscine.

Voici quelques exemples de
ce qui ne prend PAS un permis

- ♦ Les travaux de peinture ;
- ♦ Réfection d'une galerie sans en changer les dimensions ;
- ♦ Implantation d'une clôture (des normes s'appliquent) ;
- ♦ Implantation d'une haie (des normes s'appliquent) ;
- ♦ Refaire sa toiture sans en changer les matériaux et la structure.



Tous nos formulaires de demande de permis se retrouvent sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Citoyens » / « Formulaires et demande de permis », tel que démontré par l'image jointe à cet article.

Nous vous recommandons de vous y prendre à l'avance pour déposer vos demandes de permis, afin que vous puissiez avoir les autorisations nécessaires avant le début de vos travaux. Monsieur Steeve Breton, le responsable en urbanisme et inspecteur en bâtiment est présent au bureau municipal **tous les mercredis après-midi**.

Si vous avez des questions plus spécifiques pour votre futur projet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à permis@stjosephdeserables.com.

AVIS— Nouvelle échéance pour se conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Les propriétaires des piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficient d'un délai supplémentaire de 2 ans ; ils ont désormais jusqu'au 30 septembre 2027 pour assurer la conformité de leurs installations au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Le Règlement demeure applicable à toutes les piscines installées à partir du 1^{er} novembre 2010.



Pour nous joindre



Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Conseil municipal

Maire : Marc Lessard 418 389-4273

Mairesse sup. : Mélanie Roy 418 397-8418

Conseiller : Sylvain Lambert 418 225-7952

Conseillère : Sophie Lessard 418 209-4109

Conseiller : Éric Lessard 418 397-5379

Conseillère : Marie-Pier Giguère 418 209-2848

Conseiller : Jean-François Giguère 418 420-5333

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00